

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 5 mai 2014 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy
M. Paul Audet
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy
M. Gilles Deshaies
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

2014-05-89 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H00.

Adoptée.

2014-05-90 Adoption de l'ordre du jour du 5 mai 2014

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

2014-05-91 Dispense de lecture du procès-verbal du 1er avril 2014

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2014 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2014-05-92 Adoption du procès-verbal du 1er avril 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 1er avril 2014

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2014-05-93 Règlement : circulation VTT

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède ne donne pas suite à son projet d'adopter d'un règlement autorisant la circulation des VTT vu les contraintes imposées par le Ministère des Transports.

En conséquence, la résolution numéro: 2014-03-52 (avis de motion) est annulée.

Adoptée.

2014-05-94 Adoption Règlement 212-2014 amendant le plan d'urbanisme numéro 203-2013

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 10 octobre 2002;

Attendu que les articles 47 et suivants, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement révisé;

Attendu que la MRC des Appalaches a adopté le règlement 143 identifiant le réseau cyclable régional ;

Attendu que le premier octobre 2013, le Comité administratif de la MRC des Appalaches a adopté la résolution CA-2013-10-2980 qui indique que la municipalité de Sainte-Praxède doit modifier sa réglementation d'urbanisme afin de se conformer aux dispositions du règlement 143 de la MRC;

Attendu que l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire;

Attendu qu'il y a donc lieu de modifier le plan d'urbanisme numéro 203-2013 afin qu'il soit concordant avec le schéma révisé de la MRC des Appalaches;

Attendu que l'avis de motion et le projet de règlement furent adoptés par le conseil le 3 mars 2014;

Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le 14 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 212-2014 amendant le plan d'urbanisme numéro 203-2013.

Copie du règlement est remise à chacun des élus et se retrouvera au complet dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée.

2014-05-95 Paiement des salaires: patrouilleurs nautiques

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement de confirmer que la Municipalité de Ste-Praxède s'occupe encore cette année de l'administration pour les salaires des étudiants relativement à la patrouille nautique.

La rémunération des 3 patrouilleurs sera assumée par le Parc et les municipalités riveraines. Pour le quatrième étudiant, une facture sera envoyée à l'Association des Riverains du Grand Lac St-François, qui assumera

entièrement le salaire et les avantages sociaux reliés à l'embauche de cet étudiant supplémentaire.

Adoptée.

2014-05-96 Nomination des patrouilleurs nautiques

Attendu que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway, et dont une partie du lac se trouve dans le parc national de Frontenac;

Attendu que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

Attendu que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquelles découlent de la Loi sur la marine marchande du Canada;

Attendu que suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera faite au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement que les personnes suivantes: Kevin Talbot, Félix Gagnon, Philippe Di Pietrantonio et Paul Audet soient nommés inspecteurs municipaux afin qu'ils puissent agir à titre de patrouille nautique pour le Grand lac St-François et appliquer les règlements touchant à la Loi sur la Marine marchande.

Adoptée.

Il est noté que M. Paul Audet, conseiller, n'a ni voté ni participé aux délibérations concernant l'adoption des résolutions 2014-05-95 et 2014-05-96.

2014-05-97 Modification résolution #2014-04-79

Contrat à M. Jean-Marc Cloutier, entretien extérieur

Attendu la résolution adoptée en avril et portant le numéro 2014-04-79 concernant le contrat pour l'entretien extérieur à M. Jean-Marc Cloutier;

Attendu que lors de la réception de cette résolution, M. Cloutier est en désaccord avec certains paragraphes de la résolution quant aux descriptions de tâches;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement que les tâches suivantes soient incluses dans le contrat d'entretien extérieur octroyé à M. Jean-Marc Cloutier, savoir:

-Tondre la pelouse maximum une fois par semaine, ainsi que le fougier;

- Entretien des sentiers pour que l'herbe ne pousse pas trop en appliquant les produits nécessaires lesquels seront à la charge de la Municipalité;
- Ramasser arbres ou autres objets dans les sentiers;
- Installer les tables, les laver et les entreposer à la fin de la saison;
- M. Cloutier sera responsable des bris causés par sa négligence;
- Services rendus du début mai à la mi-octobre;

Le tout pour 1400.00\$ payable en cinq versements égaux.

Adoptée.

2014-05-98 Demande de don: Gala Méritas Polyvalente de Disraeli

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement d'accepter de faire un don de 50.00 \$ à la Polyvalente de Disraeli, pour le Gala Méritas, le tout tel que prévu au budget.

Adoptée.

2014-05-99 Demande de don: Journée Trippante

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement de refuser de faire un don pour la Journée Trippante de Disraeli.

Adoptée.

2014-05-100 Demande de don: Fondation Jeunesse Secondaire

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

et résolu unanimement de refuser de faire un à la Fondation Jeunesse Secondaire de Disraeli.

Adoptée.

2014-05-101 Demande de la Ville de Disraeli: Mesures d'urgence

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède est d'accord pour permettre l'utilisation de nos salles communautaires à la population de Disraeli, si un sinistre nécessitait de l'hébergement d'urgence.

A ce titre, la directrice-générale est mandatée pour compléter le formulaire joint à la demande de la Ville de Disraeli, identifiant les caractéristiques de nos salles. Cette demande de la Ville est en lien avec la mise à jour de leur plan de mesures d'urgence .

Adoptée.

2014-05-102 Acceptation du logo et projet d'enseignes

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par Mme Lise Gosselin

et résolu unanimement que les élus acceptent le nouveau logo de la Municipalité et est satisfait de l'offre pour le projet d'installation d'enseignes à l'entrée du territoire.

Une demande sera adressée au comité du pacte rural pour connaître leur intérêt d'intégrer ce projet dans une éventuelle demande auprès de la MRC des Appalaches.

Adoptée.

2014-05-103 Panneaux de signalisation (noms de rues)

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de Original Design concernant les poteaux vissés et les panneaux d'identification des rues municipales.

Une demande sera adressée au comité du pacte rural pour connaître leur intérêt d'intégrer ce projet dans une éventuelle demande auprès de la MRC des Appalaches.

Adoptée.

2014-05-104 Invitation Souper des Municipalités 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Praxède participe au souper des municipalités de la MRC des Appalaches, qui se tiendra le vendredi 13 juin 2014 à Adstock . Le coût du couvert est de \$30.00 chacun. Les élus et employés intéressés devront signifier leur intention au plus tard le 20 mai et Mme Josée Vachon est autorisée à commander le nombre de billets requis et faire le paiement équivalent à la MRC des Appalaches.

Adoptée.

2014-05-105 Travaux de voirie Chemin Thibodeau Ouest

Attendu un appel d'offres par invitation préparé par SNC Lavalin relativement à des travaux de reprofilage et construction de fossés dans le Chemin Thibodeau, secteur Ouest;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1er mai 2014 et qu'un seul soumissionnaire, soit: Excavations Gagnon & Frères a déposé une soumission;

Attendu que le prix déposé s'élève à 37,740.00\$ plus taxes ;

Attendu que la firme SNC Lavalin nous recommande d'accepter cette soumission puisqu'elle est conforme;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Excavations Gagnon & Frères .

La date de la réalisation des travaux sera déterminée plus tard.

Adoptée.

2014-05-106 Dépôt de soumissions: Émondage André Gosselin

Attendu que la résolution portant le numéro 2014-04-84 a été adoptée le 1er avril 2014, par laquelle le conseil souhaitait recevoir un estimé des coûts pour l'abattage d'arbres rendu nécessaire vu les travaux de voirie dans le Chemin Thibodeau Ouest;

Attendu que M. André Gosselin nous soumet une offre de service s'élevant à \$3,800.00 plus taxes;

Attendu que SNC Lavalin avait inclus, dans son devis de soumission, les travaux d'abattage d'arbres requis pour les travaux du Chemin Thibodeau;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de ne pas accepter l'offre de Abattage et Émondage André Gosselin, puisque ces travaux seront inclus dans la soumission déposée par Excavations Gagnon & Frères pour les travaux du Chemin Thibodeau.

Adoptée.

Suivi: Dossier puits municipal

La directrice-générale informe les élus quant aux démarches pour la construction du puits municipal. Nous avons dû retarder l'ouverture des soumissions vu les conditions climatiques. L'ouverture des soumissions aura lieu le 8 mai prochain. Une convocation pour une séance extraordinaire sera transmis aux élus pour octroyer le mandat au puisatier.

2014-05-107 Supervision: Carol Jacques Ville de Disraeli

Attendu que la Municipalité doit procéder à des échantillonnages d'eau pour s'assurer de sa qualité;

Attendu que le Ministère de l'Environnement exige que la personne qui prélève les échantillons soit supervisée par une personne qualifiée;

Attendu que la Ville de Disraeli offre les services de M. Carol Jacques, selon un tarif horaire de \$90.00, pour superviser Mme Josée Vachon afin qu'elle puisse procéder aux prélèvements;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement d'accepter l'offre de la Ville de Disraeli afin que M. Carol Jacques forme et supervise Mme Josée Vachon, pour qu'elle puisse effectuer les tests d'eau selon les règles du Ministère de l'Environnement.

Adoptée.

Informations: Réforme cadastrale Canton de Stratford

La directrice-générale informe les gens présents sur le début des procédures concernant la réforme cadastrale du Canton de Stratford.

Une réunion convoquée par le Ministère des Ressources Naturelles à ce sujet a eu lieu le 1er mai dernier.

Les propriétaires concernés devront recevoir une lettre sous peu.

2014-05-108 Mandat à SNC Lavalin: Assistance technique "voirie"

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de mandater la firme SNC Lavalin pour de l'assistance technique, selon le tarif horaire en vigueur, pour connaître certaines règles quant à du reprofilage de fossés et de l'enrochement requis à différents endroits sur le territoire.

Une rencontre devrait être fixée avec le maire afin de recevoir les conseils pertinents avant de débiter les travaux.

Adoptée.

L'inspecteur, M. Richard Bellavance, informe les élus des travaux de voirie qui devraient être priorités au printemps.

2014-05-109 Voirie municipale: Travaux à réaliser

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement de réaliser les travaux de voirie suivants:

- Niveleuse dans les rangs;
- Achat et disposition de 20 voyages de gravier 0-1/2" dans différents rangs aux endroits requis;

Adoptée.

2014-05-110 Fossé Rang 3 Price "Bris au chemin"

Attendu que l'inspecteur municipal informe le conseil de certains bris dans une section du Rang 3, Canton de Price;

Attendu que ces bris sont causés par un comblement de fossé construit le long de la propriété de Mme Jeanne D'Arc Ruel, lequel fut aménagé temporairement pour donner un accès au matériel excavé par le locataire Ferme Rémavie;

Attendu que cette intervention dans le fossé municipal permet à l'eau de la prairie de se rendre dans notre chemin au lieu de s'égoutter dans le fossé;

Attendu qu'il y a lieu d'informer Mme Jeanne D'Arc Ruel de remettre le fossé dans l'état auquel il se trouvait;

Attendu que M. Vital Grimard, représentant de Ferme Rémavie, locataire de la propriété de Mme Ruel, informe le conseil qu'il avait aménagé ce comblement de fossé de façon temporaire et s'engage à le défaire rapidement;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement que le conseil informe la propriétaire Mme Jeanne D'Arc Ruel de défaire l'intervention effectuée dans le fossé du Rang 3 Canton

de Price et accepte que ce soit le locataire, Ferme Rémavie, qui remette le fossé dans l'état auquel il se trouvait.

L'inspecteur de voirie, M. Richard Bellavance, devra être informé lorsque les réparations seront effectuées. Cette intervention devra être complétée d'ici la fin du mois sinon, la municipalité fera enlever le comblement de fossé à la charge de la propriétaire.

Copie de cette résolution sera acheminée à Mme Jeanne D'Arc Ruel et Ferme Rémavie locataire.

Adoptée.

2014-05-111 Achat d'équipement de voirie

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Jean-François Roy
et résolu unanimement (si favorable) de se procurer un outil comprenant un moteur KM 130 pro 28cc, avec scie émondeur, balai de caoutchouc et brosse pour un montant de \$1,094.96 plus taxes.

L'estimé déposé a été soumis par Rouleau et Frères.

Adoptée.

8H25 la conseillère Mme Manon Roy se retire de la table du conseil après avoir formulé certaines questions sur l'opération de piquetage du Chemin Giroux. Le conseillère Roy déclare son conflit d'intérêts relativement aux prochains points de discussions.

2014-05-112 Demande de Ferme Rémavie

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une lettre d'un représentant de Ferme Rémavie par laquelle les propriétaires observent que l'entrepreneur en déneigement a envoyé des débris de toutes sortes dans leur prairie longeant Rang B & C;

Ferme Rémavie demande donc à la municipalité de prendre les mesures nécessaires pour enlever manuellement les objets qui se retrouvent sur leur terrain. Ces débris sont principalement des branches et du gravier qui peuvent engendrer des bris aux équipements agricoles de Ferme Rémavie.

Le contrat de déneigement étant confié à l'entrepreneur Construction Réal St-Laurent Inc., la lettre de plainte reçue de Ferme Rémavie sera envoyée audit entrepreneur .

Adoptée.

2014-05-113 Vérification loi sur les compétences municipales

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement qu'une vérification soit faite dans la Loi sur les Compétences Municipales afin de connaître les règles concernant la disposition de la neige recouvrant les propriétés publiques.

Adoptée.

2014-05-114 Dossier Ferme Rémavie: Suivi des mises en demeure

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de confirmer que les élus sont avisés que l'avocate Me Odette Gagné a répondu aux mises en demeure reçues de Ferme Rémavie.

Adoptée.

2014-05-115 Chemin Marjobert & Chemin Giroux
Relevés d'arpentage

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de confirmer que le conseil reçoit les explications quant à l'installation des relevés d'arpentage par la firme Ecce Terra, suite à notre demande de l'automne dernier, afin de connaître la localisation de notre propriété, tant pour le Chemin Marjobert que pour le Chemin Giroux.

Adoptée.

2014-05-116 Entente Ferme Marjobert

Attendu la pose de repères d'arpentage pour connaître l'emplacement de notre propriété du Chemin Marjobert et Giroux;

Attendu que l'une des bornes installées par la firme d'arpenteurs Ecce Terra est située au centre du chemin d'accès de la terre de Ferme Marjobert;

Attendu que ce repère indique donc qu'une partie la voie carrossable utilisée par la Municipalité se retrouve sur la propriété de Ferme Marjobert;

Attendu que Ferme Marjobert Inc., représenté par M. Jean-François Roy, a déjà informé la municipalité qu'elle ne s'objecte pas à la localisation de cette borne et permet à la Municipalité de continuer d'utiliser la voie carrossable actuelle;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une lettre signée par Ferme Marjobert Inc. mentionnant à la Municipalité qu'elle ne s'objecte pas à l'emplacement des bornes d'arpentage et accepte que la municipalité circule sur sa propriété qui est présentement utilisée comme voie carrossable.

Adoptée.

2014-05-117 Ajournement

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement d'ajourner cette séance ordinaire, à 21:15 heures.

Adoptée.

2014-05-118 Reprise de la séance ordinaire

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Gilles Deshaies
et résolu unanimement de confirmer la reprise de la séance ordinaire à 21H30.

Adoptée.

2014-05-119 Travaux Chemin Giroux

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de décréter la réalisation des travaux suivants dans le Chemin Giroux, soit:

Creuser un fossé sur une section du Chemin Giroux jusqu'à l'intersection du Chemin Marjobert, à l'intérieur de l'emprise de la propriété municipale, identifiée par les bornes d'arpentage. Cette intervention est requise afin de bien conduire notre eau et ainsi éviter des inconvénients sur les propriétés privées;

En conséquence, si les propriétaires concernés doivent s'aménager une nouvelle entrée privée pour accéder à leur propriété, ils devront obtenir le permis requis.

Au surplus, il est convenu de mandater l'ingénieur de la firme SNC Lavalin pour faire une visite des lieux et nous conseiller pour la réalisation de ces travaux .

Adoptée.

2014-05-120 Retour de la conseillère Manon Roy 21H45

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe
et résolu unanimement de confirmer le retour à la table du conseil de l'élue Manon Roy, à 21H45.

Adoptée.

2014-05-121 Paiements des comptes au 05 mai 2014

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gilles Deshaies
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 05 mai 2014, laquelle s'élève à \$ 64,046.11

Adoptée.

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

La conseillère Manon Roy demande qu'une lettre soit envoyée à tous les propriétaires dont les propriétés sont visées par l'installation récente des bornes d'arpenteur sur le Chemin Giroux. Mme Roy suggère aussi que les motifs par

lesquels la largeur de 11.70 mètres est imposée soient expliqués aux gens concernés.

2014-05-122 Lettre aux contribuables Chemin Giroux

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
et résolu unanimement de mandater la directrice-générale à envoyer une lettre aux contribuables visés par l'implantation de bornes le long du Chemin Giroux.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

M. Louis Langevin demande quelques précisions quant aux procédures en vue de la réforme cadastrale.

2014-05-123 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par M. Paul Audet
et résolu unanimement de lever cette séance à 22:10 heures.

Adoptée.

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice-générale
Secrétaire-trésorière